

Le monde agricole soutenu à hauteur de 31 millions d'euros par la MSA en 2020

Bobigny, 7 janvier 2021

En 2020, la MSA, en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a aidé le monde agricole à hauteur de 31 millions d'euros. Cette aide a permis de soutenir les filières particulièrement impactées par la crise de la Covid-19, ainsi que les ressortissants touchés par les aléas climatiques et événements exceptionnels.

Ainsi, une première enveloppe de 15 millions d'euros a permis une prise en charge partielle des cotisations sociales des exploitants et employeurs agricoles en difficulté.

Chaque caisse de MSA a pu procéder elle-même à la répartition des crédits en fonction de sa connaissance des secteurs les plus touchés localement par la crise de la Covid-19.

Par ailleurs, compte tenu de la situation économique et sanitaire au printemps, la MSA a décidé d'anticiper la répartition d'une deuxième enveloppe d'un montant de 16 millions d'euros pour la prise en charge des cotisations.

- 14,4 millions d'euros sur la base de critères ciblés (7,5 millions d'euros pour la crise sanitaire liée à la Covid-19, 5 millions d'euros pour la sécheresse, 1,5 millions d'euros pour le gel et la grêle et 400 000 euros pour le virus de la sharka en Corse) ;
- 1,6 million d'euros sur la base des critères généraux appliqués pour la répartition des prises en charge de cotisations.

En outre, des dotations exceptionnelles d'un montant de 140 000 euros ont également été attribuées à la MSA Provence Azur par le Conseil d'Administration de la CCMSA sur proposition de la commission d'action sanitaire et sociale. Ces dotations ciblées permettent le versement d'aides financières aux populations touchées par la tempête Alex.

- Un financement exceptionnel de 70 000 euros pour les versements de secours d'urgence qui continuent à être sollicités
- Deux dotations complémentaires de 20 000 et de 50 000 euros pour des actions spécifiques de soutien aux ressortissants touchés par les violentes intempéries (paniers solidaires, groupes de parole, actions individuelles ou collectives, etc.)

Les équipes MSA et les délégués cantonaux se sont fortement mobilisés en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, de solidarité et de soutien aux populations agricoles et rurales.

La MSA, organisme de protection sociale du monde agricole, agit au plus près des besoins de ses adhérents. Les élus du régime agricole sont soucieux d'accompagner et d'épauler les agriculteurs et leurs familles dans les périodes de crises quelle qu'en soit l'origine. Grâce à sa gouvernance mutualiste et solidaire, ils peuvent mettre en œuvre des solutions d'aides financières qui permettent d'atténuer les conséquences immédiates des crises subies.

Enfin, la MSA dispose de nombreuses aides conçues pour accompagner les agriculteurs, salariés et exploitants, et leurs familles dans toutes leurs difficultés. Elles sont présentées dans le guide en ligne Pass'Agri : www.msa.fr/lfy/pass-agri